
PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 25
ENTRE L'AUTOROUTE 440 ET LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA
LAVAL — MONTRÉAL

MODIFICATIONS AU PROJET

Septembre 2002

INTRODUCTION

Depuis le dépôt de l'étude d'impact, certaines modifications ont été apportées au projet. Ces modifications concernent la voie réservée aux autobus et l'implantation d'une piste multifonctionnelle sur le pont.

VOIE RÉSERVÉE AUX AUTOBUS

Le projet déposé par le ministère des Transports prévoit l'implantation d'une voie réservée aux autobus. Il était prévu qu'elle devait être en opération à l'ouverture du projet autoroutier, sur l'Île de Montréal. Sur le pont et dans Laval, l'espace requis devait être conservé pour répondre aux besoins futurs.

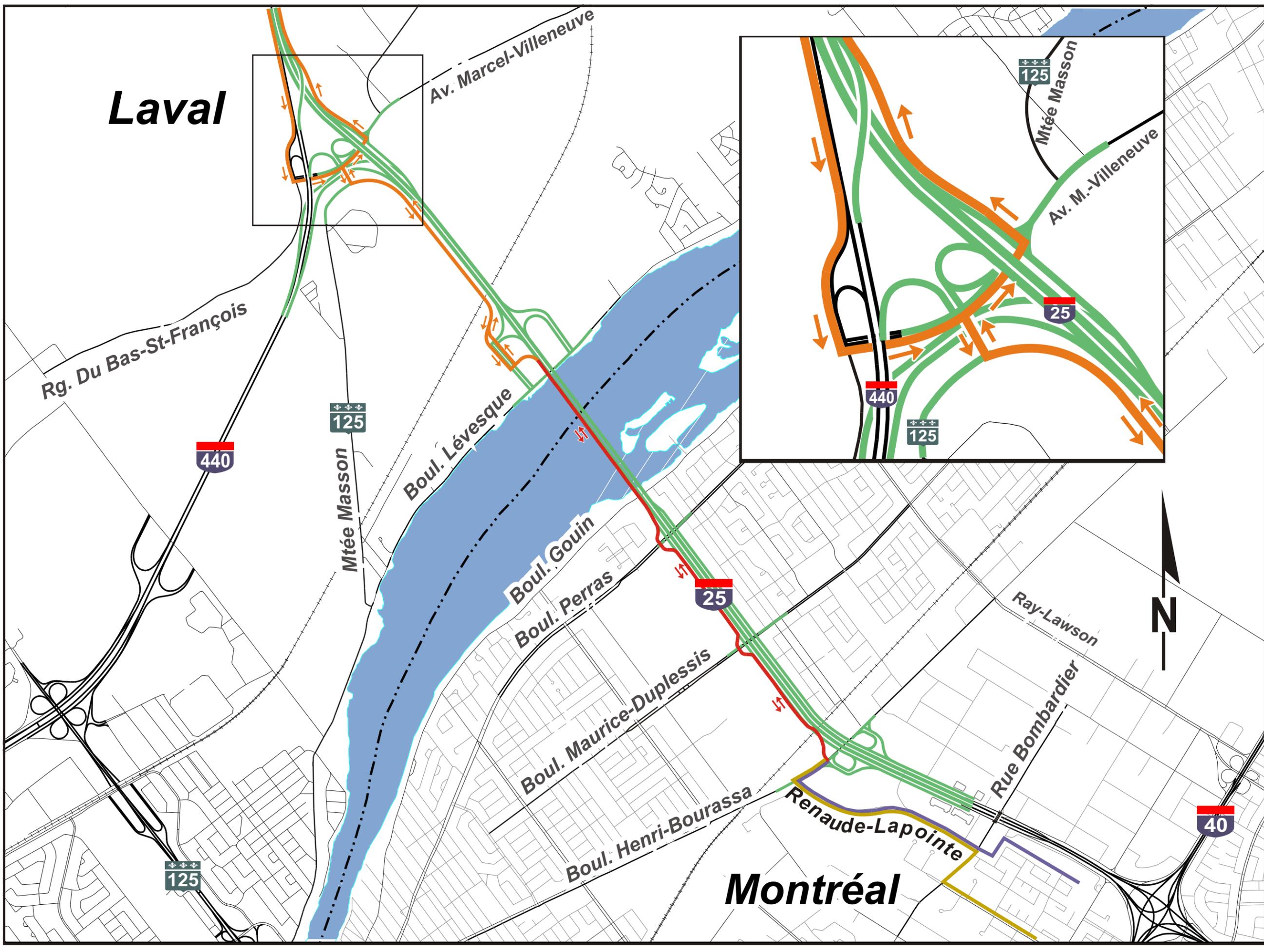
Maintenant, il est prévu que la voie réservée sera mise en opération dès l'ouverture tant à Montréal, à Laval que sur le pont. Afin de réaliser le projet plus rapidement, d'ajouter un stationnement incitatif et de réduire le nombre d'étagements coûteux, des modifications au tracé de la voie réservée ont aussi été apportées, à Laval. Le tracé est illustré sur la carte jointe à ce document. La mise en place du nouveau tracé ne requiert aucune expropriation puisqu'il se situe sur des terrains excédentaires contigus à l'emprise de l'A-25 et qui sont la propriété du ministère des Transports.

PISTE MULTIFONCTIONNELLE

Sur le pont du côté est, la mise en place d'une piste multifonctionnelle qui reliera les pistes cyclables du boulevard Gouin à Montréal et du boulevard Lévesque à Laval est maintenant prévue.

Cette voie d'une largeur de 3 mètres sera disponible aux cyclistes, aux piétons ainsi qu'aux patineurs à roues alignées.

Laval



Projet à l'étude

Localisation de la
voie réservée
pour autobus
Autoroute 25

entre l'autoroute 440 et le
boulevard Henri-Bourassa

Laval - Montréal

-  Voie réservée pour autobus en site propre
-  Voie réservée contigue sur le réseau existant

-  Voie réservée modifiée pour autobus en site propre, Laval